



ENTREPRISE

LIAIGRE – SAUPIN – CHERON

Agents Généraux exclusifs MMA

7, Place du théâtre - BP 165 - 85004 LA ROCHE SUR YON Cedex

Tél : 02 51 62 13 78

E-Mail : a8541@mma.fr

ATTESTATION -

Nous soussignés, **Mrs LIAIGRE – SAUPIN – CHERON - Agents Généraux d'Assurances 7 Place du Théâtre BP 165 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX** – certifions que la:

**SARL AMIAUD
Rue de la Colonne
85260 LES BROUZILS**

est garantie par nos soins aux **M.M.A 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS CEDEX** par police **«Risques techniques» n° 145 503 025**, pour le bris de matériels pris en location.

Les garanties et franchises sont précisées dans le tableau au verso.

La présente attestation valable pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 est délivrée pour servir et valoir ce que de droit mais ne saurait engager l'Assureur au-delà des dispositions contractuelles auxquelles elle se rapporte.

FAIT A LA ROCHE SUR YON
Le 3 janvier 2023.

L. LIAIGRE – A. SAUPIN – J.C. CHERON

Agents Généraux Exclusifs MMA

7 place du Théâtre – BP 165

85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Tél. 02 51 62 13 78

11061299 – 13010219 – 21008811 www.arias.fr



MATERIEL OU PARC N°1

Eléments relatifs aux dommages matériels

Parc assuré : Parc de matériels, machines et engins mobiles de chantiers pris en location par l'assuré d'une valeur à neuf de remplacement unitaire supérieure à 800 EUR et inférieure à 300 000 EUR.

Le matériel mobile n'est pas utilisé sur des chantiers hors de France continentale

Les matériels ne sont pas donnés en location à des tiers

Garantie(s) souscrite(s)

Tous risques des matériels de chantier, machines et engins mobiles pour les matériels de moins de 6 ans d'âge à compter de leur date de mise en service.

Accidents caractérisés des matériels de chantier, machines et engins mobiles pour les matériels de plus de 6 ans d'âge à compter de leur date de mise en service.

Montants des garanties et des franchises

Les montants indiqués ci-dessous sont indexés selon l'(les) indice(s) :

INDICE COMPOSITE BRIS DE MACHINES (VARIATION ANNUELLE) (valeur 01/2017 : 1 048,00)

GARANTIE(S) DOMMAGES MATERIELS ET/OU GARANTIE(S) COMPLEMENTAIRE(S)		
Garantie(s)	Montant maximum des garanties (a)	Montant des franchises*
GARANTIE(S) DOMMAGES MATERIELS		
Tous risques des matériels de chantier, machines et engins mobiles pour les matériels de moins de 6 ans d'âge à compter de leur date de mise en service	300 000 EUR	10% des dommages avec un minimum de 1 000 EUR et un maximum de 8 000 EUR (1)(2)
Accidents caractérisés des matériels de chantier, machines et engins mobiles pour les matériels de plus de 6 ans d'âge à compter de leur date de mise en service	300 000 EUR	10% des dommages avec un minimum de 1 000 EUR et un maximum de 8 000 EUR (1)(2)
Bris des glaces	10 000 EUR	309 EUR
(a) SOUS RÉSERVES DE L'EXISTENCE D'UNE LIMITATION CONTRACTUELLE D'INDEMNITÉ* GLOBALE AU CONTRAT ET PRÉVUE AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES*		

(1) En cas de *sinistre**, si l'*assuré** n'apporte pas la preuve que le *vol** ou l'*acte de vandalisme** a été commis avec *agression** ou avec *effraction**, il sera fait application d'une *franchise** dont le montant est le plus élevé entre :

- la *franchise** indiquée dans le tableau des garanties et des *franchises** ci-dessus,
- le montant calculé sur la base de 10% du montant de la *valeur d'achat** du matériel sinistré avec un minimum égal à 3 fois le montant de la *franchise** indiqué dans le tableau des garanties et des *franchises** ci-dessus.

En cas de *vol**, cette *franchise** ne s'applique pas pour les engins mobiles disposant d'un système de détection et de récupération après *vol** avec un abonnement en cours de validité.

(2) Dans les cas prévus au paragraphe « Réglementation spéciale applicable aux appareils de levage et aux matériels roulants », il sera fait application d'une *franchise** dont le montant est le plus élevé entre :

- la *franchise** indiquée dans le tableau des garanties et des *franchises** ci-dessus,
- le montant calculé sur la base de 20% du montant des dommages avec minimum de 5 fois la *franchise** indiquée dans le tableau des garanties et des *franchises** ci-dessus.